

# La relance du « local »

*Un entretien avec M. Jean-Pierre Sueur  
secrétaire d'Etat aux collectivités locales*

*« La décentralisation est passée dans les mœurs, il s'agit d'un acquis irréversible. Certains élus locaux jugent même qu'il serait temps de lui donner un nouveau souffle. Qu'en pensez-vous ? »*

- La décentralisation n'a pas dix ans, tandis que le système jacobin existe depuis deux siècles. Ne soyons pas impatients ! Ceci dit, le projet de loi sur l'administration territoriale va précisément dans le sens d'une relance de la décentralisation, fondée sur une plus forte déconcentration des services de l'Etat et sur une plus grande intercommunalité.

*- Cette dernière disposition, précisément, a été retirée par les sénateurs. Lorsque le projet de loi sera rediscuté à l'Assemblée nationale, accepterez-vous d'y renoncer ?*

- Le texte perdrait beaucoup de son intérêt si on supprimait les mesures concernant les regroupements intercommunaux, auxquels nous accordons des compétences importantes comme l'aménagement du territoire ou le développement économique. Les dispositions sur les ententes interrégionales sont également essentielles.

» Elles donneront à nos régions la possibilité de consti-

tuer des regroupements de dimension européenne.

*- S'agissant de l'intercommunalité, c'est, semble-t-il, la présence du préfet à la tête de la commission départementale qui effraie un certain nombre d'élus. Quel sera le rôle du représentant de l'Etat ?*

- On a entendu dire que le préfet serait un « notaire ». Je ne suis pas d'accord. Le préfet n'est ni un secrétaire de séance ni un intrus : il préside la commission chargée de dresser la carte de la coopération intercommunale. Il est le garant de l'intérêt général. La décentralisation ne saurait être la négation de l'Etat.

» J'ajoute que les règles de constitution des communautés de villes et de communes sont rigoureusement les mêmes que celles qui valent pour la création des districts et des SIVOM. C'est la même majorité qualifiée qui est requise. Des compétences fortes et un dispositif fiscal approprié sont offerts. Les élus auront la liberté de choisir ou non. Dans ces conditions, il est absurde de parler de contrainte.

Propos recueillis par  
RAFAËLE RIVAIS

*Lire la suite page 8*

# La relance du « local »

Suite de la première page

- Pensez-vous faire avancer le statut de l' élu ?

- Nous travaillons très assidument sur cette question. Le rapport Debarge ayant déjà bien défriché le terrain, nous devrions pouvoir sortir un texte rapidement. Nous voulons offrir aux élus qui, trop souvent, doivent faire de véritables doubles journées, de réelles possibilités d'accomplir leur fonction, en instaurant des régimes d'autorisation d'absence et en revoyant les indemnités de manière réaliste. Nous souhaitons faciliter l'égal accès de tous aux fonctions électives. Cela doit aller de pair avec une harmonisation des indemnités entre les différents types de collectivités. J'ajoute que les fonctions électives doivent rester bénévoles. La fonctionnarisation des élus serait contraire aux principes républicains.

## Balkanisation et déséquilibres

- Seriez-vous favorable à une régionalisation des universités ?

- Non. Je me méfie d'un certain discours qui, sous couvert de décentralisation, conduirait au rejet d'une politique nationale en matière d'enseignement supérieur. Je récuse le localisme exacerbé, qui aboutirait à une balkanisation des universités et à de lourds déséquilibres entre les régions. Les universités ont, comme leur nom l'indique, un rapport avec le savoir dans son universalité. Respectons leur indépendance et ne les soumettons pas à des tutelles localistes.

» Cela dit, je suis tout autant hostile à l'ultra-étatisme selon lequel les collectivités locales ne seraient bonnes qu'à payer et à se taire. La bonne solution, ce sont les contrats de plan, qui permettent de définir, dans un nécessaire partenariat entre l'Etat, les collectivités locales et les universités, la programmation, les équipements et les filières à développer. Il est clair que le dialogue ne peut porter sur la seule construction des locaux. Il porte aussi sur les orientations de l'enseignement.

- Dès votre entrée en fonction, vous avez pris en main un dossier délicat, celui d'Angoulême, que vous avez largement contribué à régler. Quels enseignements tirez-vous de cette affaire ?

- Désormais, il n'y aura plus de placements sans risques. Les prêts aux collectivités locales n'iront plus de soi. Les élus, pas plus que les prêteurs, ne pourront se soustraire à leurs responsabilités, faute de quoi c'est l'esprit même de la décentralisation qui serait en cause.

» Quant aux communes, elles devront mettre en œuvre une plus grande transparence, comme le prévoit le projet de loi sur l'administration territoriale. C'est pourquoi je travaille à la mise en œuvre d'une consolidation des comptes des collectivités locales, incluant leur participation à des sociétés d'économie mixte ou à des structures de coopération. L'Etat doit aussi développer les capacités de contrôle *a posteriori* de ses fonctionnaires. Nous réflé-

chissons à un dispositif d'alerte qui doterait les fonctionnaires et les élus d'instruments de gestion et de tableaux de bord.

- Autre sujet difficile : celui des primes des agents territoriaux. Vous avez préparé un décret, qui a été adopté par cinq élus socialistes du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale. Mais vingt-six membres de cette assemblée ont manifesté leur rejet du texte en refusant de le voter. Allez-vous néanmoins le soumettre au premier ministre ?



qu'on puisse régler la crise des vocations à coups de primes. Les mesures à prendre sont sûrement d'un autre ordre. Je vais donc créer, à la rentrée, une mission qui aura pour but de réfléchir aux nécessaires améliorations à apporter à notre fonction publique territoriale.

- Quand les dernières filières seront-elles constituées ?

- A la rentrée, nous devrions soumettre à la concertation deux notes d'orientation concernant les filières médico-sociale et sportive. Quant au statut de la police municipale, il sera discuté en liaison avec le projet de loi sur la sécurité intérieure.

## A une heure de Paris

- On s'interroge, depuis plusieurs années, sur l'organisation des pompes funèbres en France. Quelle est votre position sur le sujet ?

- Nous sommes précisément en train de préparer un projet de loi. Les trois inspections générales (administration, finances, affaires sociales) ont publié un rapport très critique sur la situation actuelle, caractérisée par de fortes disparités des prix et une absence de transparence dans le mécanisme de leur formation.

» Cet état de choses s'explique probablement par la persistance de pseudo-monopoles qui ne masquent même plus des concurrences faussées. Les familles ont du mal à s'y retrouver, surtout au moment où elles sont éprouvées.

» Le projet de loi auquel je travaille devrait imposer un dispositif plus transparent. Dans ma commune, nous avons renoncé au monopole. Mais nous avons parallèlement publié les devis types et organisé l'information des citoyens.

- Vous êtes maire d'Orléans. Pouvez-vous nous dire comment vous envisagez l'avenir de cette ville, en matière d'aménagement du territoire et, plus particulièrement, quelles sont vos relations avec M. Michel Delebarre ?

- Mes relations avec M. Delebarre sont excellentes. En tant que vice-président de l'Association des villes à une heure de Paris, je lui ai évidemment fait part de nos projets pour l'aménagement du grand Bassin parisien. Avec la multiplication des TGV et des autoroutes, les distances se sont réduites. La question est de savoir si cela transformera le Bassin parisien en grande banlieue, ce qui serait détestable, ou, au contraire, et c'est notre projet, si on développera un grand Bassin parisien harmonieux. La seule réponse à la paralysie, au gigantisme de la région Ile-de-France, et aux déséquilibres qu'elle induit, c'est un aménagement multipolaire, constitué autour de réseaux de villes, qui en seraient autant d'axes structurants. Tel est le sens du Livre blanc que l'association va préparer.»

Propos recueillis par  
RAFAËLE RIVAIS